

HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Formations

Rapport d'évaluation

Licence professionnelle Notariat

- Université d'Auvergne - UdA

HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Formations

Pour le HCERES,¹

Michel Cosnard, président

En vertu du décret n°2014-1365 du 14 novembre 2014,

¹ Le président du HCERES "contresigne les rapports d'évaluation établis par les comités d'experts et signés par leur président." (Article 8, alinéa 5)

Évaluation réalisée en 2015-2016

Présentation de la formation

Champ(s) de formation : Droit, économie, gestion (DEG)

Établissement déposant : Université d'Auvergne - UdA

Établissement(s) cohabilité(s) : /

La licence professionnelle (LP) *Activités juridiques* spécialité *Notariat* est une licence proposée aux étudiants titulaires d'une deuxième année de licence (L2) *Droit* ou d'un Brevet de Technicien Supérieur (BTS) *Métiers du notariat*. Elle a vocation à préparer des collaborateurs de notaires (assistant notaire, secrétaire d'office notarial, assistant juridique), en les dotant d'une formation juridique solide et d'une formation pratique leur permettant d'être opérationnel rapidement. L'objectif est également de permettre aux étudiants de passer avec succès le Diplôme de l'Institut des Métiers du Notariat (DIMN), qui est délivré par l'Institut des Métiers du Notariat (IMN), après une année de formation, le plus souvent en alternance, dans cet institut. Ce diplôme est rendu nécessaire par la réglementation relative aux professions notariales pour devenir rédacteurs d'actes confirmés et pour l'obtention du statut de collaborateur des offices notariaux.

La LP *Notariat*, créée en 2010, est insérée dans le champ *Droit, économie, gestion* de l'Université d'Auvergne ; elle est portée particulièrement par l'École de Droit. Elle est ouverte en formation initiale et en formation continue ainsi qu'à la procédure de Validation des Acquis de l'Expérience (VAE) même si ces deux dernières modalités s'avèrent fort rarement mises en œuvre.

Synthèse de l'évaluation

La licence professionnelle *Notariat* de l'Université d'Auvergne est une formation classique, au regard des formations équivalentes qui existent sur le plan national : elle est élaborée pour répondre à un besoin de la profession notariale et à sa réglementation. On peut souligner l'investissement du porteur et de l'équipe pédagogique par le soin apporté à la rédaction du dossier d'évaluation.

La formation est fortement adossée au milieu professionnel local : des conventions spécifiques sont signées avec le Conseil Régional des Notaires d'Auvergne et l'IMN, la LP compte un Maître de conférences associé qui paraît être notaire, sans compter les autres intervenants professionnels dont les identités ne sont toutefois malheureusement pas connues, et la profession notariale pourvoit largement la formation en stages.

La mixité des enseignements universitaires et professionnels est bien réelle (les professionnels assurent 55 % des enseignements dispensés). Les stages et les projets tutorés occupent une place importante, leur encadrement et les soutenances paraissent bien assurés ; chacun bénéficie de 6 crédits européens (ECTS), proportion qui pourrait être légèrement accrue.

Le souci d'une certaine professionnalisation transparaît également dans les enseignements numériques qui sont assurés autour des logiciels professionnels utilisés dans les études notariales. Les étudiants peuvent ainsi espérer être immédiatement opérationnels auprès de leur employeur. Ils peuvent, par ailleurs, obtenir outre une certification en compétence numérique, C2i (Certificat Informatique et Internet) niveau 1, la certification C2i niveau 2 métiers du droit.

L'importance accordée à l'anglais mérite d'être soulignée, un cours d'anglais de spécialité étant rendu obligatoire dans la maquette, même si cela ne fait pas l'objet de crédits ECTS rapportés à cette seule matière.

Enfin, cette licence s'inspire en grande partie des modes de fonctionnement de la licence généraliste et profite des infrastructures de celles-ci (par exemple, salles équipées en tableau blanc interactif) et des services de l'Université d'Auvergne (par exemple, Observatoire de l'Insertion Professionnelle et de la Vie Etudiante).

Cependant, au-delà de ces aspects positifs, on peut à l'inverse regretter que l'équipe pédagogique ne s'émancipe pas suffisamment du fonctionnement de la licence générale, en tirant notamment parti du petit effectif d'étudiants (16 à 22 étudiants) qui pourrait lui permettre d'expérimenter certaines pratiques. Il en est ainsi du portefeuille de compétences

en langues, qui a été abandonné en licence générale, mais qui aurait pu être continué en LP, du fait notamment de l'enseignement d'anglais obligatoire. La même réflexion vaut à propos de la cartographie précise des stages et du suivi des diplômés, qui pourraient être réalisés de manière plus précise. Les pratiques pédagogiques gagneraient aussi à être imaginées d'une façon plus autonome avec des dispositifs tournés vers la professionnalisation (ateliers de mise en situation, exercices de préparation au recrutement) et des modalités de contrôle des connaissances plus spécifiques (contrôle continu renforcé).

Il est, par ailleurs, surprenant, pour une licence professionnelle, que si peu d'efforts soient consentis envers les dispositifs de formation continue (une seule inscription mentionnée de 2011 à 2015) et de VAE (aucune mise en œuvre sur la période 2011/2015).

Tout aussi paradoxales apparaissent les poursuites d'études après l'obtention de licence professionnelle : 70 à 80 % des diplômés de la LP poursuivent des études au travers du Diplôme de l'Institut des Métiers du Notariat (DIMN). Elle n'aboutit donc pas à une insertion professionnelle immédiate. La LP ne serait qu'une passerelle pour l'obtention du DIMN, lequel est délivré après une année, le plus souvent en alternance, par l'IMN. Sans doute est-ce lié à la réglementation professionnelle notariale, mais on pourrait justement regretter une telle dépendance vis-à-vis de la profession, d'autant qu'aucun chiffre ne permet de vérifier l'efficacité de la LP dans l'obtention de ce DIMN. L'objectif d'insertion professionnelle immédiate poursuivi par une LP n'est, en tout cas, pas obtenu, ce qui pourrait générer un risque de confusion, pour les étudiants de L2, entre cette licence professionnelle, qui n'a pas d'aboutissement professionnel immédiat, et les parcours professionnels proposés au sein de la licence. Le peu d'étudiants de L2 (11 % en moyenne) qui s'y inscrivent en est peut-être le symptôme. On ne sait toutefois s'il s'agit d'un effet souhaité (privilégier les étudiants de BTS ou assurer une certaine mixité du public) ou si cette situation est due à un déficit de communication vers les L2.

Points forts :

- L'adossement au milieu professionnel notarial local.
- La professionnalisation par la place des enseignements dispensés par des professionnels et celle des stages et projets tutorés.
- La politique volontariste en matière d'enseignement des langues.
- La place importante du numérique.

Points faibles :

- L'inadéquation entre l'objectif de principe d'une LP qui vise à l'insertion professionnelle immédiate et la finalité annoncée qui est la poursuite en DIMN.
- Une trop faible spécificité de la licence professionnelle par rapport à la licence généraliste alors qu'elle pourrait tirer parti du petit nombre d'étudiants pour mettre en place une formation plus personnalisée.
- La faiblesse de la formation continue et de la VAE.
- Le risque de confusions, pour les étudiants, avec les parcours professionnels existant en L3.

Recommandations:

La licence professionnelle *Notariat* de l'Université d'Auvergne est d'un bon niveau, mais il serait bon que ces objectifs soient clarifiés. Par ailleurs, l'équipe pédagogique, qui apparaît impliquée comme en atteste la qualité du dossier, pourrait s'émanciper davantage des fonctionnements généraux de la composante et prendre plus d'initiatives en terme de professionnalisation de la formation et de suivi des diplômés. Le petit nombre d'étudiants devrait également permettre certaines modalités de contrôle des connaissances spécifiques (renforcement du contrôle continu). En conséquence, les conseils de perfectionnement, qui se tiennent, devraient voir leur effectivité renforcée.

Analyse

<p>Adéquation du cursus aux objectifs</p>	<p>Le contenu des enseignements correspond aux attentes d'une licence professionnelle <i>Notariat</i> : l'insertion dans les offices notariaux. De fait, la formation mélange utilement les enseignants universitaires et professionnels. La maquette est toutefois peut-être un peu trop classique, dans sa répartition Cours Magistraux/Travaux Dirigés et mériterait qu'une place plus importante soit laissée à des enseignements appliqués (plutôt que des « séminaires »).</p>
<p>Environnement de la formation</p>	<p>Cette licence professionnelle <i>Notariat</i> est justifiée par l'environnement territorial (même si un diplôme équivalent existe à l'Université de Lyon, distant de 150 km) et professionnel (de nombreux notaires font partie de l'équipe pédagogique). Le soutien de la profession notariale est classiquement fort tant par le nombre d'intervenants professionnels que par le nombre de stages proposés aux étudiants.</p>
<p>Equipe pédagogique</p>	<p>On peut constater une répartition équilibrée entre universitaires et professionnels, ce qui est un atout pour une telle licence (55 % des enseignements sont assurés par des professionnels). Les professionnels ne sont pas tous issus du milieu notarial (avocats, école nationale des finances publiques), ce qui est aussi un gage d'indépendance par rapport à la profession. Les intervenants extérieurs font l'objet d'un recrutement soigné, avec une habilitation valable pendant cinq ans, ce qui peut sembler un peu long. Néanmoins, ne sont pas données précisément les professions principales de ces intervenants extérieurs. Un maître de conférences associé semble toutefois relever de la profession notariale au sens strict.</p>
<p>Effectifs et résultats</p>	<p>Des éléments chiffrés font défaut pour apprécier au mieux les effectifs et résultats : il n'y a notamment aucune donnée sur le taux de réussite, ainsi que sur l'insertion.</p> <p>Surtout, la licence professionnelle <i>Notariat</i> semble avoir été construite pour permettre à une grande majorité des étudiants de s'inscrire ensuite dans une formation conduisant à un examen (DIMN), ce qui peut paraître contradictoire avec les objectifs d'insertion professionnelle immédiate d'une LP. En outre, il est regrettable de ne pas disposer d'informations sur le taux de réussite à cet examen pour les étudiants passés par la LP.</p>

<p>Place de la recherche</p>	<p>La recherche n'est pas prioritaire dans la formation, mais il s'agit d'une situation classique pour une licence professionnelle. Néanmoins, 45 % des enseignements sont assurés par des enseignants-chercheurs, rattachés tous au Centre Michel de l'Hospital.</p>
<p>Place de la professionnalisation</p>	<p>La professionnalisation est très affirmée. La formation est en lien étroit avec l'Institut des Métiers du Notariat et le Conseil Régional des Notaires d'Auvergne, ce qui est indispensable pour la recherche de stages et les débouchés des étudiants.</p> <p>Les stages et projets tutorés occupent une place importante.</p> <p>En outre, si les professionnels sont très présents dans la formation, des informations plus précises auraient pu être apportées sur ce point. On ne retrouve pas d'ailleurs dans celle-ci place pour des ateliers de mises en situation.</p>
<p>Place des projets et stages</p>	<p>La distinction est bien faite entre projet tutoré et stage. Une large place est laissée au stage, obligatoire conformément à la réglementation, mais qui peut être complété par des stages facultatifs. Le stage est suivi, comme il le convient, par un enseignant-référent. Pour l'essentiel (pas de chiffres), les stages se font auprès des études notariales de la région, d'où l'importance du réseau professionnel construit avec la profession notariale.</p> <p>Le projet tutoré, suivi par un universitaire et un professionnel, fait l'objet d'un dossier présenté devant un jury composé d'universitaires et de professionnels intervenant dans le diplôme. Il est toutefois à regretter qu'ils ne rentrent que pour 20 % de l'évaluation finale (12 crédits ECTS/60), pourcentage qui pourrait être quelque peu accru.</p>

Place de l'international	La place de l'international est faible, et le constat en est fait par l'équipe pédagogique elle-même. Néanmoins, et cet effort est louable, les étudiants bénéficient d'un enseignement d'anglais de spécialité, obligatoire, assortie d'ECTS. Le service des stages propose également des stages à l'International.
Recrutement, passerelles et dispositifs d'aide à la réussite	A l'instar d'autres licences professionnelles, la plupart des étudiants viennent des BTS (60 %) et d'autres formations (29 %) ; peu viennent de la L2 (11 %) ce qui conduit à s'interroger sur la clarté des finalités de la LP et de la communication auprès des étudiants de deuxième année de licence.
Modalités d'enseignement et place du numérique	<p>L'enseignement se fait essentiellement en présentiel, même si la composante dispose de moyens techniques en la matière (par exemple, salles équipées de tableaux blancs interactifs et d'ordinateurs). Il ne semble pas y avoir de démarche volontariste spécifique à la LP pour s'emparer des nouveaux outils pédagogiques, hormis une amorce de réflexion sur l'ensemble de la composante. Toutefois, un enseignement d'informatique notarial (logiciels professionnels spécifiques que les étudiants doivent pouvoir maîtriser dans leur vie professionnelle), dans une salle dédiée, leur est spécifiquement dispensé. Les étudiants peuvent, de plus, obtenir outre une certification en compétence numérique, C2i (Certificat Informatique et Internet) niveau 1, la C2i niveau 2 métiers du droit.</p> <p>On regrettera par ailleurs le faible nombre d'inscriptions en formation continue (1 en 2015/2016) ainsi que l'absence effective de VAE d'autant qu'aucune manifestation particulière pour s'y intéresser davantage n'est présente dans le dossier.</p>
Evaluation des étudiants	L'évaluation se fait d'une façon correcte, mais très classique, calquée sur le fonctionnement de l'ensemble de la composante (répartition cours/TD ; jury se réunissant chaque fin de semestre). Pourtant, des effectifs en petit nombre (16 à 22 étudiants par promotion) devraient laisser plus de latitude en ce domaine, notamment afin de renforcer le contrôle continu.
Suivi de l'acquisition des compétences	<p>Sur cet aspect aussi la licence professionnelle <i>Notariat</i> ne se distingue pas du reste de la composante : un portefeuille de compétences existe, mais uniquement dans le domaine du numérique. Le portefeuille de compétences en langue a été abandonné au niveau de la composante.</p> <p>Les mêmes commentaires se feront à propos de l'annexe descriptive au diplôme, qui n'existe que sur demande. Mais on relèvera l'amorce d'une réflexion générale à l'Université d'Auvergne d'un portefeuille de compétences et d'expérience. Du fait de sa vocation professionnalisante, la licence professionnelle pourrait/devrait être pilote en la matière.</p>
Suivi des diplômés	<p>Référence est faite dans le dossier à l'Observatoire de l'Insertion Professionnelle et de la Vie Etudiante de l'Université d'Auvergne qui assure le suivi des diplômés avec la mention du lien internet de cet observatoire. Mais il n'y a pas d'études spécifiques sur le suivi des diplômés de la LP, hormis l'information selon laquelle les 2/3 d'entre eux continuent dans un autre établissement (IMN).</p> <p>Il est regrettable que l'équipe pédagogique ne se soit pas approprié véritablement les outils et résultats de cette enquête.</p>
Conseil de perfectionnement et procédures d'autoévaluation	Un conseil de perfectionnement, qui fonctionne sous ce nom depuis 2014, mais qui existait depuis 2012 et qui est composé de manière équilibrée et satisfaisante, permet de faire le bilan de l'année écoulée et de proposer des améliorations. Un compte rendu est écrit et transmis au Doyen, au directeur des études et à la responsable administrative de l'Ecole de Droit. Le fonctionnement est intéressant, même si on ne dispose pas d'exemples concrets de perfectionnement apporté par ce conseil au fonctionnement de la LP. Il n'y a pas de procédures d'évaluation des enseignements par les étudiants, alors que les petits effectifs se prêteraient à l'exercice.

Observations de l'établissement

Observations sur le rapport d'évaluation de la formation

Licence Professionnelle

Notariat

Numéro de rapport : S3LP170012565

Observations transmises par Sylwia WYSZOGRODZKA, MCF en droit privé et responsable de la licence professionnelle

1. L'amélioration des pratiques pédagogiques dans le but d'une plus grande professionnalisation et d'une meilleure utilisation de nouveaux outils pédagogiques.

Certaines pratiques pédagogiques spécifiques, adaptées au petit effectif, existent déjà au sein de la formation, il s'agit de travaux pratiques sous la direction d'intervenants professionnels, d'études de cas, ainsi que de cours théoriques interactifs.

Les améliorations proposées dans le rapport de l'HCERES seront étudiées lors du prochain conseil de perfectionnement qui aura lieu le 26 mai 2016. La réflexion portera notamment sur la modernisation des méthodes d'enseignement et la place du numérique, sur le renforcement du contrôle continu et une possible mise en œuvre des exercices de préparation au recrutement et des ateliers de mise en situation. Lors de cette réunion sera aussi abordée la question des procédures d'évaluation des enseignements par les étudiants de la Licence.

2. Place de la formation continue

La faiblesse de la formation continue s'explique partiellement par le fait que dans le cadre du notariat la formation continue échappe à la Licence professionnelle. En effet, il existe un partenariat entre le CNEPN et le CNED qui permet de suivre une formation par correspondance. Ainsi, les seuls candidats pouvant éventuellement être intéressés par la formation continue dans le cadre de la Licence sont ceux qui sont en reconversion professionnelle (à titre d'exemple en immobilier), or de telles situations sont plutôt rares.

3. L'efficacité de la Licence dans l'obtention du DIMN

Tableau du taux de réussite au DIMN :

	2013	2014	2015
DIMN de Clermont-Ferrand	60 %	75%	70%
Etudiants issus de la LPNotariat	57 %	76%	75%
Résultats nationaux	58,72 %	58,71 %	61,43 %



En 2013 sur 20 étudiants inscrits en DIMN à Clermont-Ferrand, 14 étaient issus de la Licence professionnelle notariat et 8 ont réussi l'examen lors de leur premier passage (57 % de réussite).

En 2014 sur 20 étudiants inscrits en DIMN à Clermont-Ferrand, 17 étaient issus de la Licence professionnelle notariat et 13 ont réussi l'examen lors de leur premier passage (76 % de réussite).

En 2015 sur 20 étudiants inscrits en DIMN à Clermont-Ferrand, 15 étaient issus de la Licence professionnelle notariat et 10 ont réussi l'examen lors de leur premier passage (75% de réussite).

En 2014 et 2015, les taux de réussite pour les étudiants issus de la Licence professionnelle notariat étaient donc supérieurs non seulement aux résultats nationaux, mais aussi à la moyenne des résultats des étudiants inscrits en DIMN à Clermont-Ferrand.

4. Stages

Les stages sont effectués, pour l'essentiel, auprès des études notariales de la région. En 2016 cela représente environ 60 % de stages qui se déroulent notamment à Brioude, Le Puy-en-Velay, Saint Gervais d'Auvergne, Volvic, Cournon, Massiac, Moulins, Rive-de-Gier et Clermont-Ferrand. Pour les autres stages, en 2016 des conventions ont été signées avec des études notariales situées à Orléans, Bourges, Poissy, Evaux-les-Bains, Pouilly sur Loire, Chalon-sur-Saône et Mâcon.

Clermont-Ferrand, le 19/05/2016
Le Président de l'Université d'Auvergne – Clermont I



Professeur Alain ESCHALIER